

La police livre ses comptes

Rapports Association sécurité est lausannois (ASEL) a présenté des comptes positifs, un rapport qualifié de remarquable, et a adopté son règlement général.

Réuni au Foyer de la Salle pulvérisatrice le 13 juin, le Conseil intercommunal de l'ASEL a procédé à l'assermentation de Lydia Masméjean qui remplace Maria

Mendicité et prostitution peuvent-elles être traitées à la même enseigne?

Christina Cuendet. Les comptes de la première année d'activité se soldent avec un écart positif de 269'000 frs dont 105'000 sont des non dépenses en petite économies cumulées. Ils ont été adoptés sans discussion.

Rapport fouillé

Très détaillé avec des résultats pour chaque commune membre à savoir Pully, Paudex, Belmont et Savigny, le rapport donne les échos d'une année remplie d'expériences nouvelles et qui donne une idée de la complexité du travail des policiers. C'est sous le commandement du Cap. Dan-Henri Weber qu'est gérée une équipe de plus de 50 employés, dans des métiers différents et en perpétuelle mutation. D'ailleurs, ce sont 380 jours de formation continue qui ont été dispensés à l'ensemble



Le rapport donne une idée de la complexité du travail des policiers.

DR

du personnel en 2012. Quant au terrain, les chiffres sont étourdissants. Par rapport à 2011 les infractions au code pénal ont augmenté de 266 rien qu'à Pully. Les vols ont considérablement augmenté à Paudex et Belmont mais diminué à Savigny. Les amendes d'ordre pour stationnement ont diminué de 1'189 cas... Quant aux accidents, sur les 221, dont 103 enregistrés (117 se sont arrangés à l'amiable) un seul était mortel et 34 ont présenté des lésions corporelles. Enfin, ce sont 19'000 appels qui sont arrivés au poste et 13'500 personnes au guichet.

Règlement

Seule l'adoption du règlement a soulevé quelques discussions. Membre du bureau, Ariel Ben Hattar a demandé la suppression d'un article interdisant la mendicité. A quoi Gil Reichen, président de l'Asel a opposé un certain nombre d'arguments. Eurêka s'est dit Jean-Marc Pasche membre du Conseil et si l'on traitait la mendicité comme la prostitution à savoir un autre article qui l'interdit mais seulement dans les endroits où elle est de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics. Cette comparaison qualifiée de «hasardeuse» et «sur-

prenante» a donné lieu à un débat dont les extrêmes ont parfois flirté avec l'outrance. Cependant, personne n'a demandé quel serait le traitement pour une prostituée qui mendierait. Après des échanges s'éloignant parfois du sujet, le vote a tranché et la suppression de cet article a été refusée à une large majorité. Par contre l'amendement demandant que l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires soit interdit le samedi matin de 7h à 9h a été adopté.

Nina Brissot